

PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 23 mars 2015

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – ROBIN Hélène – LEGERON Joël – RASPIENGEAS Laëtitia – GIROUD Jean-Claude – SAUVAGE Eric – JOUBERTEAU Yolande – ROBIN Matthieu – SURAUD Rose-Marie – LIEHRMANN-DREUX Simone – SOULAIN Guy – FLEURY Bastien – JUTARD Marinette –

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Madame TEIXEIRA Andréia a donné pouvoir à Monsieur SAUVAGE Eric
Monsieur GUILLON Sébastien a donné pouvoir à Monsieur BLUTEAU Joël

SOMMAIRE

ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE.....	2
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 FEVRIER 2015.....	2
MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ISLES DU MARAIS POITEVIN (Délibération n° 2015-0022).....	2
APPROBATION DU RECENSEMENT DES ZONES HUMIDES (Délibération n° 2015-0023).....	2
CESSION PARCELLE AB.21 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ISLES DU MARAIS POITEVIN POUR L'ANTENNE MEDICALE (délibération n° 2015-0024).....	4
ETUDE DE SOL PARCELLE LOUEE A M. JEANNE POUR PAINTBALL (délibération n° 2015-0025).....	4
MODIFICATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SUITE AU DEPART DE M. MAROT François ET A L'ARRIVEE DE M. ROBIN Matthieu AU CONSEIL MUNICIPAL.....	4
TARIFS DU FOYER RURAL ET DE LA SALLE PICASSO POUR UN LOTO HEBDOMADAIRE (délibération n° 2015-0026).....	5
DEMANDE GRATUITE FOYER RURAL, SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET VVIN D'HONNEUR POUR CONGRES DEPARTEMENTAL FNACA (délibération n° 2015-0027).....	5
DEMANDE GRATUITE FOYER RURAL AMICALE LAIQUE (délibération n° 2015-0028).....	5
CONTROLE DE L'EAU AUX VESTIAIRES DU FOOT (délibération n° 2015-0029).....	5
MAINTIEN DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE EN ET DE CAS D'ARRET POUR MALADIE (délibération n° 2015-0030).....	6
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ECOLE JACQUES PREVERT (délibération n° 2015-0031).....	6
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR L'ECOLE SAINT HILAIRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION (délibération n° 2015-0032).....	6
ADHESION FDGDON 2015 (délibération n° 2015-0033).....	6
INFO DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER.....	7
QUESTIONS DIVERSES.....	7
• Chasse aux œufs.....	7
• Climat Energie Collectivité.....	7
• Panneau La Cale.....	7
• T.A.P.....	7

- Terrains exploités par M. LEGERON 7
- Travaux la Treille..... 7
- Moquette scène foyer rural 7

ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE

M. GIROUD Jean-Claude et Mme DURAND-GROS Christiane ont été élus secrétaires de séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10 FEVRIER 2015

Monsieur FLEURY Bastien demande que soit précisé leurs noms lorsque l'opposition intervient dans les séances du conseil municipal.

Monsieur FLEURY Bastien signale qu'il avait demandé lors de la réunion du 10 février si les deux rives de Pomère étaient concernées par l'étude confiée à la SPL. Monsieur le Maire précise qu'une seule rive est concernée mais qu'il a demandé à y intégrer sans supplément le dossier paysager devant l'usine HUHTAMAKI.

Mme LIEHRMANN-DREUX Simone demande que soit précisé, dans le paragraphe « Désignation d'un nouvel adjoint », que Monsieur MAROT François a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal et d'adjoint.

Après ces observations, le procès verbal du 10 février 2015 est adopté à l'unanimité

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ISLES DU MARAIS POITEVIN (Délibération n° 2015-0022)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin, réuni le 21 janvier 2015, a voté la modification des ses statuts et a accepté de consulter les communes membres en vue de solliciter l'accord en des termes concordants des conseils municipaux de celles-ci sur la modification envisagée.

Monsieur le Maire soumet à l'avis des conseillers municipaux la modification des statuts ci-annexée.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter la modification des statuts de la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification des statuts de la Communauté des Communes des Isles du Marais Poitevin.

APPROBATION DU RECENSEMENT DES ZONES HUMIDES (Délibération n° 2015-0023)

Vu l'objectif 4G du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sèvre niortaise et du Marais poitevin visant à « Assurer l'inventaire, la préservation et la reconquête des zones humides (hors Marais poitevin) »,

Vu l'obligation pour l'ensemble des communes concernées de mener, avant le 31 décembre 2012, un inventaire des zones humides se conformant aux modalités prévues par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Niortaise – Marais poitevin,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2012 portant sur la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'étude d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau à l'Institution interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise,

Considérant la méthode d'inventaire des zones humides validée par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Sèvre Niortaise – Marais Poitevin le 1er Juin 2010.

Considérant que la préservation de ces espaces est essentielle pour maintenir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,

Considérant qu'il est nécessaire de connaître ces zones humides afin de les intégrer dans les documents d'urbanisme,

Monsieur le Maire précise qu'un groupe d'acteurs locaux a été mis en place à l'échelle de 7 communes de la communauté de communes des Isles du Marais Poitevin.

Il indique que plusieurs rencontres du groupe d'acteurs locaux ont ainsi été organisées afin de suivre et coordonner le travail d'inventaire des zones humides du réseau hydrographique et des plans d'eau sur le territoire communal.

Réunions	Ordre du jour	Date
1 ^{ère} réunion (Etape 3)	Présentation de la problématique « zones humides » et de la méthodologie Recueil d'informations sur les zones humides communales (localisation, fonctionnement,...)	26 septembre 2013
2 ^{ème} réunion (Etape 4)	Présentation de la méthode de délimitation et caractérisation sur le terrain	4 Novembre 2013
3 ^{ème} réunion (Etape 6)	Présentation et vérification détaillée des résultats de l'inventaire	30 Septembre 2014

Monsieur le Maire donne la parole au bureau d'études Hydroconcept qui présente les principaux résultats de l'étude sur le territoire communal.

L'inventaire des zones humides a porté uniquement sur le territoire communal en dehors du Marais Poitevin, déjà identifié comme zone humide et délimité par le FMA en 1999. Il a permis de préciser la limite du Marais poitevin à l'échelle parcellaire en ajoutant 1,22 ha de zone humide sur les pourtours des îlots calcaires de la commune. Une grande superficie de ces parcelles était initialement déjà classée en zone humide du Marais poitevin.

Deux mares ont été localisées sur la commune pour une surface de 0,13 ha, l'une se situant au niveau des Groies dans l'ancienne carrière et l'autre à la Petite Guérinière.

La surface totale de zones humides inventoriées représente seulement 0,6 % du territoire communal hors Marais poitevin. Cette surface relativement faible de zones humides est en adéquation avec les caractéristiques géologiques de la butte calcaire. Cette dernière est perméable et drainante, donc peu propice à la présence de sols hydromorphes caractérisant les zones humides.

Monsieur le Maire précise que l'inventaire des zones humides est une étude technique qui devra être inclus dans le document d'urbanisme communal. Ces éléments doivent être intégrés à l'état des lieux des milieux naturels (disposition 4G-3 du SAGE). Les zones humides doivent intégrer des zones suffisamment protectrices dans les documents graphiques (disposition 8A-1 du SDAGE).

Il précise également que le rapport d'étude et les cartographies associées seront consultables en mairie et sur les sites Internet de l'IIBSN.

Enfin, Monsieur le Maire mentionne que la CLE est la commission ad hoc pour vérifier la qualité de ces inventaires. Ce point est développé dans la disposition 8E-1 du SDAGE Loire Bretagne. De ce fait, après un passage devant le Comité technique zones humides du SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin, la CLE du SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin donnera un avis sur le rendu de l'inventaire communal de Soudan par délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le précédent exposé et après en avoir délibéré:

DECIDE d'approuver, à l'unanimité, le recensement des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau réalisé sur le territoire communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Madame JUTARD se demande si la roseraie est comprise dans ce recensement. Monsieur LEGERON lui précise qu'il y avait déjà une grande partie de la commune qui était classée en zone humide.

CESSION PARCELLE AB.21 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ISLES DU MARAIS POITEVIN POUR L'ANTENNE MEDICALE (délibération n° 2015-0024)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin doit être propriétaire des locaux pour mener à bien le projet de l'antenne médicale. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la cession à la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin de la propriété cadastrée AB numéro 21.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte la cession de la parcelle AB. 21 à la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin à l'euro symbolique

Prend acte que les frais notariés seront à la charge de la Communauté de Communes.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant aux fins de signature dudit acte.

ETUDE DE SOL PARCELLE LOUEE A M. JEANNE POUR PAINTBALL (délibération n° 2015-0025)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de OCE ENVIRONNEMENT relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 sur les parcelles de l'ancienne déchetterie louées à Monsieur JEANNE Benoit pour son projet de terrain de Paintball, pour un montant maximum de 2400 € H.T. Cette étude est nécessaire pour la bonne continuité de son projet. La Commune étant propriétaire du terrain, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune prenne à sa charge la moitié du montant de la facture, cette dépense étant normalement à la charge du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, décide de prendre en charge 50 % de la dépense relative à l'évaluation des incidences Natura 2000 sur les parcelles AI.84, AI.85 et AI.11.

Monsieur SOULAIN souligne qu'il n'est pas contre le projet mais contre la participation de la commune à cette dépense qu'il estime être à la charge totale du locataire.

Madame JUTARD précise qu'elle est contre ce projet.

Mme JUTARD demande si, en cas de problème, la commune a un accès à la parcelle arrière non louée à M. JEANNE. Monsieur le Maire précise que l'accès se fait par la parcelle AI.13.

MODIFICATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE SUITE AU DEPART DE M. MAROT François ET A L'ARRIVEE DE M. ROBIN Matthieu AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la démission de Monsieur François MAROT et à

l'arrivée au Conseil Municipal de Monsieur Matthieu ROBIN, le Plan Communal de Sauvegarde est modifié de la manière suivante :

- Mathieu ROBIN remplace Jean-Claude GIROUD
- Jean-Claude GIROUD remplace François MAROT.

TARIFS DU FOYER RURAL ET DE LA SALLE PICASSO POUR UN LOTO HEBDOMADAIRE (délibération n°2015-0026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de réservation d'une salle pour l'organisation d'un loto hebdomadaire tous les jeudis.

Monsieur le Maire propose la location du foyer rural et en cas d'indisponibilité, la salle Picasso.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer tous les jeudis le foyer rural au prix de 200 € et, en cas d'indisponibilité du foyer, la salle Picasso au prix de 150 €. Pour l'organisation de ces lotos.

Madame JUTARD demande que les salles soient matérialisées avec les nouveaux noms sur les bâtiments et dans le bourg.

DEMANDE GRATUITE FOYER RURAL, SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET VIN D'HONNEUR POUR CONGRES DEPARTEMENTAL FNACA (délibération n°2015-0027)

Monsieur GIROUD Jean-Claude, 4ème adjoint, donne lecture d'un courrier de la FNACA de l'Ile d'Elle, sollicitant, pour le congrès départemental annuel qui aura lieu cette année à l'Ile d'Elle, la gratuité du foyer rural, de la salle Picasso, une subvention exceptionnelle et la prise en charge du vin d'honneur offert à l'issue de la cérémonie officielle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € à la FNACA L'Ile d'Elle, accorde la gratuité du foyer rural et de la salle Picasso et offre le vin d'honneur pour cet évènement qui aura lieu à l'Ile d'Elle.

DEMANDE GRATUITE FOYER RURAL AMICALE LAIQUE (délibération n°2015-0028)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de l'Amicale Laïque de l'Ile d'Elle informant qu'ils organisent un après-midi « patoisant » au foyer rural le dimanche 19 avril à 14h30, et sollicitant la gratuité du foyer rural pour cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accord la gratuité du foyer rural à l'Amicale Laïque pour week-end du 18 et 19 avril 2015.

CONTROLE DE L'EAU AUX VESTIAIRES DU FOOT (délibération n° 2015-0029)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis du Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée pour la réalisation d'un contrôle du procédé de productions d'eaux chaudes sanitaires aux vestiaires du foot (Etablissement Recevant du Public), et ceci, afin d'assurer de toute absence de lésionnelles et de garantir la santé des utilisateurs, dans le cadre de l'arrêté du 1^{er} février 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce contrôle pour un montant H.T. de 50 € par analyse, 36,02 € pour le déplacement, 8,36 € par prélèvement supplémentaire et 3,45 € de frais de dossier.

MAINTIEN DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE EN ET DE CAS D'ARRET POUR MALADIE (délibération n° 2015-0030)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une délibération avait été prise le 14 janvier 2014 relative aux Indemnités d'Administration et de Technicité (personnel de catégorie C) et le 19 mars 2014 relative aux Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaire (personnel de catégorie A et B) fixant ces indemnités et les maintenant en cas d'arrêt pour accident de travail et maternité mais pas en cas d'arrêt pour maladie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir également le versement de l'I.A.T. et de l'I.F.T.S. en cas d'arrêt pour maladie en plus de l'accident de travail et de la maternité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ECOLE JACQUES PREVERT (délibération n° 2015-0031)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que, conformément à l'article du Code de l'éducation n°D.411-1 modifié par décret n° 2013-983 du 4 novembre 2013 – article 1, que le conseil d'école doit être composé de divers membres dont deux élus, le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Monsieur BLUTEAU Joël, Maire (ou son 1^{er} adjoint, Mme ROBIN Hélène) est donc membre du conseil d'école Jacques Prévert.

Il demande s'il y a des candidats pour le second membre : Mme RASPIENGEAS Laëtitia et M. FLEURY Bastien se portant candidats.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour Mme RASPIENGEAS et 3 voix pour M. FLEURY, désigne Mme RASPIENGEAS Laëtitia membre du Conseil d'Ecole.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR L'ECOLE SAINT HILAIRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION (délibération n° 2015- 0032)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école St Hilaire est sous contrat d'association. De ce fait, doit être désigné un représentant pour participer, sans voix délibérative, aux réunions de l'OGEC qui délibèrent sur le budget.

Monsieur BLUTEAU Joël, Maire, se porte candidat, ainsi que M. FLEURY Bastien.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour M. BLUTEAU Joël et 3 voix pour M. FLEURY, désigne M. BLUTEAU Joël, Maire, pour participer, sans voix délibérative, aux réunions de l'OGEC qui délibèrent sur le budget.

ADHESION FDGDON 2015 (délibération n° 2015-0033)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion 2015 de la commune au F.D.G.D.O.N. relative au traitement des ragondins pour un montant TTC de 794,01 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'adhésion 2015 au FDGDON ,pour un montant de 794,01 € TTC.

Monsieur Joël LEGERON, 2^{ème} adjoint, informe le Conseil qu'une décision doit être prise au sujet des frelons asiatiques. La documentation vient juste d'être transmise aux Mairie et sera à l'ordre du jour d'une réunion prochaine.

INFO DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- BROUTIN-RENAUD Daniel et BAILLEZ Annick: pas de préemption
- TILLEAU Stéphane et CHAGNEAU Virginie : pas de préemption
- PIFFETEAU Pascal : pas de préemption
- Consorts POUPELIN : pas de préemption

QUESTIONS DIVERSES

- ***Chasse aux œufs***

Mme FLEGEO, Présidente de l'Amicale Laïque porte à la connaissance du Conseil Municipal que les membres de l'Amicale Laïque et les membres de l'OGEC organisent ensemble une « chasse aux œufs », la veille de Pâques, le samedi 4 avril 2015 au matin. Ils demandent que la mairie prenne en charge le pot de l'amitié. Accord à l'unanimité du conseil.

- ***Climat Energie Collectivité***

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a été retenue pour cette opération pilotée par le SyDEV. La Commune de l'Île d'Elle a présenté 2 dossiers : une borne pour véhicules électriques et du photovoltaïque sur la toiture du foyer rural. Ces dossiers ne sont qu'au stade de l'étude pour un montage financier.

Dans le même cadre, Monsieur Guy SOULAIN demande si le plan PCEC, adressé à la Mairie en 2013, a bien été retourné au SyDEV pour l'obtention du logiciel « Delta conso ». La vérification sera faite.

- ***Panneau La Cale***

Mme JOUBERTEAU Yolande avait demandé, lors d'une précédente réunion, un panneau d'affichage municipal sur le parking de la Cale. Monsieur Joël LEGERON, 2^{ème} adjoint, signale que c'est en cours.

- ***T.A.P.***

Mme RASPIENGEAS Laëtitia, 3^{ème} adjointe, donne un compte rendu sommaire de la réunion du Conseil d'école dans lequel a été décidée une proposition de modification des horaires des Temps d'Activité Périscolaires. Ces T.A.P. auront lieu les mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30.

- ***Terrains exploités par M. LEGERON***

Mme JUTARD Marinette demande à Monsieur Joël LEGERON s'il exploite toujours les terrains de la Commune. Monsieur LEGERON acquiesce et Mme JUTARD demande que soit annulée la délibération confiant ces terrains à Monsieur GARREAU car elle n'est plus d'actualité pour le moment. Le dossier sera réétudié et revu lors d'une prochaine réunion.

- ***Travaux la Treille***

Les travaux de finition de la voirie et des trottoirs de la Treille ont débuté.

Mme JUTARD Marinette signale que Monsieur AGNAN l'a interpellée au sujet d'un trottoir cassé devant chez lui. Elle lui a dit de voir cela avec l'entreprise et la municipalité à la prochaine réunion de chantier.

Monsieur le Maire demande à Mme JUTARD où en est la réfection de son mur d'enceinte. C'est en cours.

- ***Moquette scène foyer rural***

Mme ROBIN Hélène, 1^{er} adjointe, demande que soit remplacée la moquette lacérée sur la scène du foyer rural. Monsieur le Maire précise que cela va être étudié pour convenir ce qu'il y a de mieux.